

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

VENDREDI 6 OCTOBRE 1916

Les Allemands viennent de mettre la main sur plusieurs millions provenant de la succession de Léopold II. Curieuse affaire, que Maître Botson – qui, depuis le départ de M. Théodor (**Note**), fait fonctions de bâtonnier du barreau d'appel de Bruxelles – veut bien me narrer :

« *Vous vous souvenez* – me dit-il –, de la liquidation de la fameuse fondation de Niederfullbach. La princesse Clémentine accepta de transiger avec l'État belge, qui lui fit abandon d'une somme de 6 millions. La princesse Louise et la princesse Stéphanie intentèrent un procès à l'Etat. Elles furent finalement déboutées et le gouvernement leur ayant proposé un arrangement analogue à celui qui avait été conclu avec leur sœur cadette, elles l'acceptèrent à leur tour. La princesse Louise devait donc recevoir une somme de 6 millions. C'est à ce moment que les créanciers de la princesse intervinrent. Ils étaient cent dix-sept et leurs créances se montaient au chiffre respectable de 20 millions. Opposition fut faite en leur nom au dessaisissement. Les avocats

de la princesse Louise se mirent en rapport avec les trente-sept confreres qui représentaient les créanciers, et ils conclurent avec eux une convention en vertu de laquelle tous les créanciers donnaient main-levée des saisies-arrêts. La princesse recevait 1 million $\frac{1}{2}$; les 4 millions $\frac{1}{2}$ restants étaient partagés entre les créanciers formant entre eux une union. Mais ceux-ci (il y avait parmi eux beaucoup d'usuriers) ne s'entendirent pas sur le montant de leurs créances et il fut décidé finalement que la somme qui leur était abandonnée en toute propriété serait déposée en compte de quinzaines, moitié à la Caisse de Reports, moitié à la Société Générale, où elle figurait au nom d'arbitres. Ces arbitres étaient MM. Théodor, Brunet et moi. Des trois, je reste seul en Belgique actuellement.

Tous les six mois, les banques m'envoyaient leurs extraits de compte. Les Allemands avaient bien demandé des explications et s'étaient informés de l'endroit où l'argent était déposé. Mais leur curiosité s'était bornée à cela. Au début de la guerre, les créanciers allemands ont demandé que la somme fût répartie entre eux. Il n'a pas été donné de suite à ce voeu.

Le 1^{er} septembre dernier, à ma grande surprise, la Caisse de Reports m'a fait savoir que le Dr Deyman, séquestre désigné par le Commissaire impérial des Banques, avait donné ordre à cet établissement et à la Société Générale

de faire virer à la « Reichsbank » les sommes appartenant aux créanciers de la princesse Louise.

- *Les 4 millions ½ ont-ils passé à l'emprunt de guerre ?*

Maître Botson n'en sait rien ; toutes les suppositions sont permises.

Note de Bernard GOORDEN relative à M. Theodor.

« *The judiciary / Le pouvoir judiciaire* », chapitre 62 (GB) ou 3 (FR) de 1915 des **Mémoires** de Brand WHITLOCK :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%201%20CHAPTER%2062.pdf>

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%201915%20BELGIQUE%20OCCUPATION%200ALLEMANDE%20CHAPITRE%2003.pdf>

« *Bâtonnier Théodor* », chapitre 63 (GB) (**non traduit en français ou fondu dans le chapitre précédent**) :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%201%20CHAPTER%2063.pdf>

« *The bâtonnier Théodor / Le bâtonnier Théodor* », chapitre 85 (GB) ou 21 (FR) de 1915 :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%201%20CHAPTER%2085.pdf>

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%201915%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%20CHAPITRE%2021.pdf>

« *After the war* » (chapitre 12 **GB**) / « *Après la guerre* » (chapitre 5 FR de 1916) :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%202%20CHAPTER%2012.pdf>

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201916%20CHAPITRE%2005.pdf>